

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02534
Numéro SIREN : 807 694 385
Nom ou dénomination : CALIZE FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 17599

Déposé au Greffe
le 20 DEC. 2018
sous le N° 17599
RCS N° 14 B 2534

Calize Finances

Assemblée du 29 décembre 2018

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la S.A.R.L. Calize Finances en société
par actions simplifiée**

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Calize Finances

Assemblée du 29 décembre 2018

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la S.A.R.L. Calize Finances en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 décembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un actif total de K€ 2.302 principalement constitué de titres de participations pour K€ 2.132, et d'un passif total de K€ 2.302, principalement constitué des capitaux propres pour K€ 2.184 dont un capital social de K€ 10 et y compris un bénéfice de K€ 63.
- Votre gérant nous a indiqué que la société exerce une activité pure de holding.
- Depuis le 31 mars 2018, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

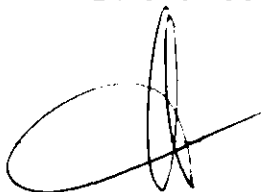
- contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nantes, le 13 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation
ERNST & YOUNG et Autres



François Macé